

## **#MA CGT ET MOI**

## **COMPTE RENDU NO2-BIS NAO 2022**

Suite à la première réunion avec la direction, nous notons des avancées, mais aussi des risques à fort risques sociaux. Les deux revendications « Revalorisation prime astreinte et intervention », et « Mise en place de CESU sur Palaiseau » ont été acceptés. Mais la refonte de la redistribution, en rapport avec la performance, a un impact énorme :

La proposition de refonte de la redistribution n'est que très partiellement satisfaisante : Nous demandions une réflexion plus large qui concernerait aussi les techniciens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le graphique ci-dessous a été construit sur l'hypothèse d'une prime trimestrielle distribuée à 86% du maximum possible après NAO 2022. La valeur doit être comparée avec la PVR décrit par le projet de la direction. L'hypothèse prise est une PVR en moyenne perçu par les bénéficiaires à 85% du maxi, c'est-à-dire <u>5.1%</u> du salaire brute.

<u>Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage de redistribution de la prime trimestrielle. Elle peut être comparé avec le pourcentage 5.1% de la PVR proposée par la direction. La CGT Lynred construit un graphique qui étend son application à tous les Job Grade, mais ce n'est pas le projet actuel présenté par la direction : </u>

- ❖ Job Grade 9 à 12 la prime trimestrielle est supérieures à la PVR, sauf pour ceux avec salaires maxi.
- Job Grade 13 et 14 les salaires moyens et max sont perdants avec la PVR.
- ❖ Job Grade 15 et 16 les salaires mini sont perdants avec la PVR.

Ne pas avoir d'augmentation générale n'est pas acceptable : 2021 a eu une inflation théorique de 1.6%, mais cette valeur occulte, le vrai coût de la vie. Nous demandons une augmentation générale à 3.5%. Le but est de compenser 2021 et de protéger en partie, les salariés du fort impact de 2022, impact déjà cruellement ressenti depuis trois mois !!

Pour la prise en charge des cotisation temps partiel, il y a un refus de la direction mais nous insistons pour les Temps partiels thérapeutiques et pour les salariés aidants, c'est une mesure sociale et de bienveillance.

## Nous estimons que l'on est bien loin du compte en rapport avec ce qui est attendu par les salariés



